

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007

Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation

Ludovic LIONS

N° CP

Séance du - 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « ENFANTS DE LA VALLEE » A KAYSERSBERG

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-4^e/02 du 18 décembre 2006,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue pour l'année 2007, à l'Association les « Enfants de la Vallée », une subvention d'un montant de 3 300 € pour la mise en place d'une animation dans les salles d'attentes des consultations de Jeunes Enfants de Kaysersberg et Lapoutroie.
- Approuve la convention jointe au rapport
- Autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer avec l'Association les « Enfants de la Vallée », la convention jointe au rapport relative à des animations en salle d'attente de Protection Maternelle et Infantile.
- Autorise le versement de cette participation
- Cette somme sera prélevée sur G O22, nature 6574, Chapitre 65, Fonction 41.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Pour le Président
LE PRÉSIDENT
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH